

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1045

Artikel: Nature et agriculture
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mêmes ont dû décider du programme. Seules données imposées: l'aboutissement du Métro-ouest; celui, futur, du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) au Flon; le maintien pour une longue période de la caserne des pompiers à son emplacement; la nécessité de prévoir du logement.

Le Mouvement pour la défense de Lausanne avait demandé que des choix préalables concernant la circulation soient faits. Il a été entendu, en ce sens qu'une étude d'experts a été commandée au bureau Metron. Cette expertise de caractère très général ne règle pas les problèmes spécifiques au quartier du Flon; de surcroît la Municipalité ne s'est pas encore déterminée à son sujet.

Les concurrents ont donc dû, par substitution, imaginer une politique. Et le public est appelé à choisir sans connaître le programme. Il cherche donc des formes en ignorant les contraintes.

Plutôt que de critiquer des projets, il faut s'arrêter d'abord aux choix politiques qui doivent être pris en considération. Ensuite seulement les urbanistes pourront mettre en musique.

L'ambition

Lausanne, non seulement l'agglomération, mais la commune même, doit avoir l'ambition d'une croissance forte. Non pas par orgueil du gonflement, mais pour jouer son rôle d'équilibre avec Genève dans une région de dimension européenne. Or, mise à part la densification de certains quartiers, les grands espaces disponibles sont le Flon, comme hypercentre, et la Blécherette qui peut assumer des fonctions de logement et d'emploi à grand échelle, plusieurs milliers. La proximité d'une sortie importante de l'autoroute permettra à ce quartier soit de jouer un rôle d'échange pour les pendulaires, soit d'être en liaison avec les zones industrielles de l'Ouest sans charger le centre d'un transit. Le premier point d'un programme, c'est de définir ces deux pôles d'ambition et de prévoir (réserver) leur liaison par un transport public performant. La prolongation du métro Lausanne-Ouchy, qui pourrait être d'emblée poussé jusqu'à Chauderon en utilisant le tunnel que construira le LEB, exprimer une opportunité à saisir, sous réserve d'une étude de faisabilité poussée.

L'interface

Il y avait consensus lausannois pour faire du Flon une gare avancée, en liaison étroite avec la gare CFF.

Si tel est le choix, on s'étonnera que la prolongation du métro Lausanne-Gare n'ait pas d'emblée été prévue jusque de l'autre côté, sud, de la place de la Gare dont le réaménagement est à l'étude.

Au Flon proprement dit, l'interface ne peut être que de grande envergure, car il doit lier plusieurs pôles:

- Bel-air, comme arrêt important, à développer, des lignes urbaines (le Grand Pont élargi ne peut jouer ce rôle).

- St-François qui conservera une fonction essentielle.

- Au niveau de la vallée, le TSOL et les bus régionaux.

- Enfin, le LEB dont la jonction future avec le Lausanne – Ouchy doit être prévue. Il y a, à la fois, obligation de revendiquer un espace de vaste envergure et de retenir un niveau intermédiaire entre le fond et le Grand-Pont comme lieu privilégié d'échange.

La ville de Lausanne aura à mener de difficiles tractations avec le propriétaire pour définir et obtenir des espaces publics. Au lieu d'imaginer des espaces verts au fond de la vallée, inutiles car le soleil et la vue sont à Montbenon, et excessivement coûteux, les prétentions publiques doivent être reportées sur l'interface. Un gage d'avenir est qu'il soit généreux, qu'il représente pour les Lausannois une nouvelle place, un nouveau St-François. Les solutions entièrement enterrées, avec couloirs et ascenseurs, sont la négation d'un espace public.

Le quartier

Si l'interface est généreux, le quartier doit être dense; mais il importe que soient respectées les vues; et enfin que la faisabilité dans le temps soit assurée. Cette dernière condition signifie notamment qu'il est absurde de juger sur une image un projet qui n'a de sens qu'achevé. Une tranche du projet Bota-Mangeat serait absurde, sans même le charme de l'inachevé. Sa réalisation, d'un seul coup, impossible ou totalitaire.

Une fois ces conditions définies il y a des choix que l'on peut grouper par famille. Axe longitudinal ou vertical? Niveau privilégié: fond de la vallée ou Terreaux – Grand-Pont? Quel traitement des toitures?

On soulignera ici l'intérêt du projet développé par Foretay et Lévy dans *Flon 90'*. Il propose un plateau piétonnier et commercial, six mètres au-dessus du fond de la vallée dévolue, elle, à la circulation, à la desserte, à l'industrie, à l'artisanat. Avec un deuxième étage ir-

rigué par des ruelles donnant accès à des bureaux et des appartements pour jeunes, puis à des maisons atrium. Le niveau piétonnier intermédiaire permet à la fois une répartition verticale des fonctions et un arrimage naturel aux deux flancs de la vallée.

Ce serait un gaspillage incompréhensible de l'imagination et de l'inventivité si de telles propositions ne retenaient pas l'attention de l'autorité ou du propriétaire. Elles ne proposent pas des formes, mais résolvent avec bonheur des contraintes de l'insertion d'un quartier multifonctionnel.

Pas de clés en main.

En ne définissant pas de programme, la Municipalité a laissé le jeu ouvert. Mais il serait regrettable qu'elle se prenne elle-même à ce jeu. Autrement dit, elle ne peut pas choisir entre les projets clés en main et encore moins laisser croire au public qu'il en sera ainsi.

Eclairée, espérons-le du moins, par le débat, elle doit arrêter ses choix urbanistiques et les justifier. Après, après seulement, les urbanistes et les architectes mettront définitivement en forme.

Il ne s'agit pas de choisir dans une exposition le tableau de son goût, mais bien plutôt, après discussion publique, de passer une commande précise. ■

¹ Editions 24 heures, Lausanne, 1990

Nature et agriculture

Les agriculteurs ont un rôle important à jouer dans la protection de la nature. Contrairement à l'image qu'ils aiment à donner d'eux-mêmes, ils ne sont pas d'office les meilleurs alliés de l'environnement: assèchement des zones humides, fumage de prairies sèches, élimination des haies, usage inconsidéré d'engrais notamment sont là pour en témoigner.

Mais ce rôle essentiel, ils l'assument d'autant mieux qu'ils n'y sont pas administrativement contraints et que leur effort est payé en retour. Ainsi dans la commune zurichoise de Zell, qui abrite 80 sites protégés, les autorités ont pu passer un contrat d'exploitation d'une durée de 6 ans avec 12 paysans. Ces derniers obtiennent des compensations financières en échange du respect des conditions fixées en commun dans le but de préserver certains sites. ■